

Le point architecture conseil : tous les 3^{èmes} jeudis du mois en Pays d'Astrée

Un conseil adapté et gratuit

Vous voulez **construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover** votre habitation, votre exploitation agricole, votre lieu d'activité...

Vous souhaitez assurer une **bonne insertion de votre projet dans le milieu environnant** : le lieu d'implantation, son orientation, la qualité des espaces et des panoramas...

Vous aimeriez obtenir une aide à la définition de vos besoins, à la lecture des règles de construction, mais aussi connaître les intervenants bâtisseurs : architectes, ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs...

Le point d'accueil architecture conseil répond à toutes ces questions



Un professionnel indépendant à votre service :

M. Pierre Mazodier, architecte D.P.L.G.

Suite au plan paysager réalisé par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, le Conseil Général de la Loire a mis en place ce dispositif de point d'architecture conseil vous permettant de bénéficier gratuitement de l'avis d'un professionnel.

Des permanences sur rendez-vous le 3^{ème} jeudi après-midi de chaque mois de 15h à 19h.

Les 15 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 14 mai, 18 juin, 16 juillet, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2009 dans les locaux de la Communauté de Communes au 17 rue de Roanne à Boën.

Pour prendre rendez-vous, un numéro de téléphone à la communauté de communes du Pays d'Astrée : 04.77.97.72.48